

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 4894**

Intitulé

BP : Brevet professionnel Maçon

Nouvel intitulé : Maçon

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n° 5	Recteur de l'académie, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

232 Bâtiment : construction et couverture, 232s Exécution des ouvrages

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce BP procède à la réalisation, la réhabilitation ou la rénovation des ouvrages en maçonnerie et en béton armé. Sa haute qualification technique lui permet d'exécuter les ouvrages les plus complexes en maçonnerie, en béton ou faisant appel à la préfabrication. Il réalise son travail d'après les consignes d'exécution qui lui sont transmises par sa hiérarchie. Il est responsable de la bonne réalisation des travaux qui lui sont confiés. Il peut être assisté d'autres ouvriers, en principe de qualification moindre. Il maîtrise les règles techniques propres à la profession. Il possède de bonnes connaissances des matériaux et des matériels, tant traditionnels que nouveaux. Il trouve son emploi dans les secteurs suivants: construction de maisons individuelles et de bâtiments divers, travaux de maçonnerie générale, travail de la pierre.

Il peut travailler dans une entreprise artisanale ou une PME, mais également dans une grande entreprise.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Bâtiment et travaux publics

Ouvrier du béton, Maçon béton armé

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1701 : Construction en béton

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Préparation d'un ouvrage - Réalisation et mise en œuvre
- Travaux spécifiques
- Mathématiques
- Expression française et ouverture sur le monde

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X
En contrat d'apprentissage	X	Le jury, présidé, par un inspecteur, est composé à parité : - d'enseignants appartenant à l'enseignement public ou privé ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage - de professionnels (employeurs et salariés en nombre égal)
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X

Base légale**Référence du décret général :**

articles D 337-95 à D 337-124 du Code de l'Éducation

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 20 mars 2007 portant création du brevet professionnel Maçon date de première session : 2009

Le BP Maçon remplace le BP Construction en maçonnerie et béton armé.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

Base Replet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.legifrance.gouv.fr>

<http://www.cndp.fr>

<http://www.onisep.fr>

Lieu(x) de certification :**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :****Certification suivante :** [Maçon](#)